

Jean-Marc Pauget, Délégué régional au CNDB

Architecte de formation, Jean-Marc Pauget a exercé à son compte une dizaine d'années avant de rejoindre le Comité national pour le développement du bois (CNDB) dès sa création en 1995. Engagé comme conseiller construction, il est aujourd'hui délégué régional et partage ses activités entre la formation, le conseil et la rédaction de documents techniques.



© E. Leroy-Terquem

Durant ses dix années de pratique du métier d'architecte, Jean-Marc Pauget a construit des bâtiments en utilisant différents matériaux : le béton, le métal et le bois. À l'époque, les architectes n'avaient pas de formation spécifique à l'usage du bois dans la construction, et il se souvient avoir éprouvé les plus grandes difficultés lors de ses premières « expériences bois » : « Les obstacles étaient multiples, on ne trouvait ni documents de référence ni bureaux d'étude compétents. Chaque entreprise proposait des solutions différentes et on ne savait pas comment s'y retrouver dans ce magma d'informations, se souvient-il. Sans oublier le fait qu'à l'époque, le bois n'était pas dans l'air du temps comme aujourd'hui » ! Quand bien même, Jean-Marc Pauget fait face aux difficultés, obtient les informations par le bouche à oreille et mène à bien ses projets bois. Il reconnaît avoir fait quelques erreurs au passage - « des détails qui auraient pu être mieux maîtrisés [s'il avait] disposé des bonnes informations » - mais son obstination constitue un élément décisif dans son recrutement par le CNDB.

Aujourd'hui, il encadre des cycles de formation de dix jours sur l'usage du bois dans la construction pour les architectes : « Ces cycles sont très complets : nous abordons la filière forêt-bois dans son ensemble, l'aspect environnemental, l'ensemble des techniques de construction et nous allons visiter des chantiers de construction sur le terrain ». Organisant l'ensemble de la formation, il intervient plus particulièrement sur la thématique de l'enveloppe du bâtiment en abordant les questions des contraintes thermiques, acoustiques et de l'étanchéité de l'enveloppe bois.

À côté de ces activités de formation, il mène des activités plus transversales sur des solutions de construction en développement : en ce moment, il travaille sur la mixité bois-béton. Il va recueillir des informations sur le sujet auprès des professionnels du secteur - concepteurs, architectes, bureaux d'étude et maîtres d'ouvrage - « afin de capitaliser les connaissances et les expériences ». L'objectif final est de rédiger un cahier des bonnes pratiques de la mixité bois-béton qui sera diffusé auprès des acteurs. Pour l'heure, la formulation la plus intéressante en bois-béton semble être l'association de dalles béton portées par des poteaux avec des murs en bois pré-

fabriqués. « Les types de bâtiments visés par ces systèmes sont les bureaux ou les logements collectifs, des bâtiments dans lesquels les critères acoustiques et de sécurité au feu sont importants. L'intérêt de la mixité est que le béton répond bien aux problèmes d'acoustique et de sécurité au feu, tandis que le bois est performant vis à vis des problèmes de thermique. En mettant les bons matériaux aux bons endroits, on obtient des bâtiments BBC (Bâtiment Basse Consommation, ndlr) tout à fait concurrentiels en terme de prix ».

Dernière part de son activité, Jean-Marc Pauget intervient sur des projets de construction lancés par des collectivités et tente de leur apporter la meilleure réponse bois en accompagnant l'architecte et en montant l'équipe de conception la plus adaptée. Récemment, il a par exemple été contacté pour faire partie du jury d'architecte dans le cadre d'un projet de bâtiment en bois pour la future mairie de Saint-Jean-d'Arvey en Savoie.

Depuis qu'il a pris son poste au CNDB, Jean-Marc Pauget a pu voir évoluer la place du bois dans la construction, au début cantonné à la maison individuelle, il est aujourd'hui de plus en plus présent dans les équipements publics, « notamment dans les écoles pour le confort et pour la performance thermique ». Il s'attend à ce que le bois soit de plus en plus utilisé dans les logements collectifs, mais aussi dans la réhabilitation du patrimoine. « Aujourd'hui, le bois est présent à la fois dans des projets phare à caractère exceptionnel et dans des marchés de masse. Les deux sont importants ».

Éric Leroy-Terquem

► Contact : jm.pauget@cndb.org



© J.-M. Pauget

Bâtiment mixte en bois-béton



Journal réalisé par le Centre Régional de la Propriété Forestière de Rhône-Alpes



avec le concours du Ministère de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Pêche

Rhône-Alpes
de la Région Rhône-Alpes



la participation de la Coforet



PROMOUVOIR LA GESTION DURABLE DE LA FORÊT
Imprimé sur du papier certifié PEFC